



# FLANDRE LYS SOUTIENT LA PRODUCTION DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

## QUELLES AIDES ?

- 6 000 €/logement pour les PLAI
- 2 700 €/logement pour les PLUS  
et/ou PLS et aide additionnelle de 3 000 €/logement pour :
  - les démolitions et reconstructions dans la limite de 50% du coût de la démolition
  - la réhabilitation d'habitations créant de nouveaux logements sociaux
- 2 000 €/logement ou équivalent logement pour réalisation d'opérations en acquisition-amélioration de logements avec services pour personnes âgées, EPHAD et logements spécifiques au handicap.

## COMMENT OBTENIR CES AIDES ?

- c'est le maire de la commune concernée par le projet immobilier qui fait la demande auprès des services de la CCFL
- étude du dossier par la commission logement et affaires sociales (coût d'achat, coût de viabilisation, coût des honoraires, coût de construction)
- signature d'une convention tripartite bailleur/mairie/CCFL
- versement de 50% de la subvention au démarrage du chantier et le solde à la réception

Flandre Lys soutient également les particuliers primo-accédant dans leur accession à la propriété. N'hésitez pas à les orienter vers la Communauté de communes pour plus de renseignements.

### Service Habitat

500 rue de la Lys - 59253 LA GORGUE

Tél. 03 28 50 14 90

[contact@cc-flandrelys.fr](mailto:contact@cc-flandrelys.fr) - [www.cc-flandrelys.fr](http://www.cc-flandrelys.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h